

2020DAD018  
COMMUNE  
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2020 A 18H30

Nombre de membres en exercice : **29**  
Présents : **22**  
Procurations : **4**  
Absents : **3**  
Date de convocation et affichage :  
**02/06/2020**

L'an deux Mille vingt, le mercredi 10 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Villeneuve-lès-Maguelone s'est assemblé dans la salle Sophie Desmarêts du Centre Culturel Béranger de Fré dol, sous la présidence de Noël SEGURA, Maire.

**PRESENTS** : M. Noël SEGURA, M. Patrick POITEVIN, Mme Danielle MARES, Mme Vanessa KEUSCH, M. Pierre SEMAT, Mme Annie CREGUT, M. Jean-Paul HUBERMAN, M. Jean-Marie LEGOUGE, Mme Claudine FERNANDEZ, M. Gérard AUBRY, M. Pascal FILIPPI, Mme Florence LENEUF, M. Denis LLORIA, Mme Patricia JACQUEY, Mme Pascale RIVALIERE, Mme Florence GARNICA, M. Jean-Yves CREPIN, M. Olivier NOGUES, Mme Virginie MARTOS-FERRARA, M. Serge DESSEIGNE, M. Abdelhak HARRAGA, Mme Françoise GARCIA.

**ABSENT(S) PROC** : Mme Françoise BUGLIARELLI-GRANDEL (procuration à Mme Annie CREGUT), Mme Gisèle GUILLIMIN (procuration à Mme Danielle MARES), Mme Stéphanie BRANTS (procuration à Mme Françoise GARCIA), M. Yvan BOUISSON (procuration à M. Serge DESSEIGNE).

**ABSENTS** : Mme Chantal CLARAC, M. Frédéric CARQUET, M. Jean RUIZ.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Virginie MARTOS-FERRARA.

Dans le cadre des mesures spécifiques liées à l'état d'urgence sanitaire, les maires avaient la possibilité de décider, seuls, des affectations de subventions aux associations. Cette procédure n'a pas été retenue à Villeneuve.

Aujourd'hui certaines associations sont encore dans l'expectative concernant la suite à donner à leurs activités et leurs conditions d'exécution. Pour autant, sans attendre qu'elles aient pu retravailler un nouveau projet ou des nouveaux budgets, il est apparu indispensable d'accorder une première tranche de subventions afin de ne pas voir des associations se retrouver sans trésorerie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

Nom de l'Association	Montant 2020
Amitié Villeneuvoise	1 000,00 €
Anarmonie	400,00 €
ASVB (Villeneuve Badminton)	1500,00 €
ASV2M (Villeneuve Volley Maguelone)	250,00 €
Bel Art	700,00 €
Club informatique	300,00 €
Cœur du village en fête	1000,00 €
Les Compagnons de Maguelone	2 000,00 €
Coop scolaire Bouissinet	2 400,00 €
Coop scolaire élémentaire Dolto	2 400,00 €
Coop scolaire maternelle Dolto	2 280,00 €
Coop scolaire Rousseau	1 900,00 €
Courir en Solidaire	2000,00 €
Imagine et Partage	350,00 €
JNC	250,00 €
Judo Club	1000,00 €
Les Jardins de la Planche	300,00 €
Les Muses en dialogue	4 000,00 €
MACH (Model Air Club de l'Hérault)	500,00 €
Maguelone Jogging	1500,00 €
Maguelone Karaté	150,00 €
RCVM (Rugby Club Villeneuve-lès-Maguelone)	8000,00 €
Syndicat des chasseurs et propriétaires	700,00 €
Tennis Club	2 000,00 €
UNC (Union Nationale des Combattants)	100,00 €
USV (Union Sportive Villeneuvoise)	8 000,00 €
VAL (Villeneuve Arts et Loisirs)	11500,00 €
Villeneuve Handball	1500,00 €
Villeneuve Pétanque	1200,00 €

**PRECISE** que pour l'ensemble des associations concernées, le mandatement des aides accordées est conditionné à la présentation des documents relatifs au fonctionnement de l'association et notamment ses registres comptables.

**DIT** que les règlements des aides susvisées sont imputés sur les crédits ouverts au budget primitif communal de l'exercice 2020, au compte 6574.

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE 10 JUIN 2020.

POUR COPIE CONFORME  
 LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

**Noël SEGURA**

 